

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération
	SDE 24	Subvention d'équipement versée. Fixation de la durée d'amortissement
	Personnel communal	Renouvellement contrat adjoint technique aide cantine scolaire
	Personnel communal	Renouvellement contrat adjoint administratif agence postale communale
	Enquête publique Forage du Pinta	Avis du conseil sur la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection et autorisation de prélèvement et de distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine
	Spectacle pyrotechnique fête locale	Devis sté PYROMA spectacle pyrotechnique et musical fête locale

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 15 juin 2026

Etaient présents : POURTAL Franck, DE SAULSES DE FREYCINET Henry, COMBESCOT Aurélie, RABOISSON Jean-Luc, LAGORCE Josette, GUIONIE Pierre, DONADIER Hélène, RAGOGNETTI Bertrand, MONMARIN Fabienne, GRAZIANO Laurence, HOURMANT Karine, LARRUE Sophie, BILLOT Geoffroy, NOEL Ghislain, LOPEZ Matthias

Absent non excusé : néant

Absent excusé :

Procuration :

Secrétaire de séance :

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte rendu du 29 avril 2026 et du 05 juin 2026 à l'unanimité

SDE 24 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE. FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT

Délibération

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil de déterminer la durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée au SDE 24 en 2026 sur le compte 241582 -11 098,52 €).

Les immobilisations imputées sur le compte 2041582 sont obligatoirement amortissables dans les communes de moins de 3500 habitants

Monsieur le Maire propose la durée d'amortissement suivante : 15 ans, l'annuité sera de 740,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-approuve la durée d'amortissement sur 15 ans de la subvention d'équipement versée au SDE 24 en 2026-

-donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne mise en place de la présente.

RENOUVELLEMENT CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE AIDE CANTINE SCOLAIRE

Délibération

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat de Mme PUYRENIER Véronique, adjoint technique à la cantine scolaire arrive à expiration le 31 juillet 2026 et qu'il convient de statuer sur le devenir de ce contrat.

Il propose au conseil de renouveler ce contrat pour une durée d'un an, du 01 août 2026 au 31 juillet 2027, à raison de 27 h 00 par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de ce contrat pour une durée d'un an.

RENOUVELLEMENT CONTRAT ADJOINT ADMINISTRATIF AGENCE POSTALE COMMUNALE

Délibération

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat de Mme GUIONIE Laurence, adjoint administratif à l'agence postale communale arrive à expiration le 31 août 2026 et qu'il convient de statuer sur le devenir de ce contrat.

Il propose au conseil de renouveler ce contrat pour une durée d'un an, du 01 septembre 2026 au 31 août 2027, à raison de 14 h 00 par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 13 voix Pour (M. GUIONIE sort de la salle et ne prend pas part au vote) le renouvellement de ce contrat pour une durée d'un an.

ENQUETE PUBLIQUE FORAGE DU PINTA : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DES PERIMETRES DE PROTECTION ET L'AUTORISATION DE PRELEVEMENT ET DE DISTRIBUTION AU PUBLIC D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Délibération

M. le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre de la procédure règlementaire de l'enquête publique unique sur le Forage du Pinta, une enquête publique s'est déroulée du 18 mai 2026 au 16 juin 2026 concernant :

- Une demande de déclaration d'utilité publique de la mise en place des périmètres de protection et la dérivation des eaux souterraines pour le forage du Pinta », situé sur la Commune
- une demande d'autorisation de prélèvement et de distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine, une enquête publique s'est déroulée du 11 mai 2026 au 16 mai 2026.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L .1321-2, R 1321-1 et L 1321-7

Vu le code de l'environnement,

Vu le dossier d'enquête publique mis à la disposition du public

Après en avoir délibéré, décide par 13 voix Pour et 1 abstention (M. LOPEZ)

-d'émettre un avis favorable au projet de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection et à la dérivation des eaux souterraines pour le forage du Pinta

-d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation de prélèvement et de distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine

-d'autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEVIS PYROMA : SPECTACLE PYROTECHNIQUE ET MUSICAL FETE LOCALE

Délibération

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis concernant les feux d'artifices pour la fête locale.

-devis PYROMA d'un montant de 3000 € TTC.

Par ailleurs, le Maire informe le conseil que le Comité des Fêtes a souhaité contribuer à ce spectacle pyrotechnique et a proposé une participation financière supplémentaire à hauteur de 1 000, 00 €.

La Société PYROMA leur fera une facture indépendante de celle de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis d'un montant de 3 000 € TTC.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération

Suite à la réunion de la commission des associations, Mme COMBESCOT présente au conseil les demandes de subventions pour l'année 2026

Amis de Montcaret	: 150,00 €
Association des Parents d'Elèves	: 988,28 €
Judo/Dojo	: 500,00 €
Amicale sportive Gensac/Montcaret	: 2 000,00 €
L'hameçon Lamoithais	: 100,00 €
Ria Pita	: 250,00 €
ACCA Chasse	: 900,00 € (M. RABOISSON et NOEL ne prennent pas part au vote)
Jeunes Sapeurs-Pompiers	: 80,00 €
Secours Catholique	: 2502,00 €
Coopérative scolaire	: 600,00 €
Souvenir Français	: 50,00 €
Boules au nez	: 50,00 €
Les Amis de la couture	: 150,00 €
Comité des fêtes	: 600,00 € (Mme HOURMANT ne prend pas part au vote)
A ton rythme	: 50,00 €
Child in rock	: 150,00 € (M. GUIONIE ne prend pas part au vote)
Tedua	: 150,00 €
AVRE24	: 150,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions ci-dessus.

ACQUISITION TERRAIN M. DEYLIAT

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la propriété des personnes publiques

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir la parcelle cadastrée section AO n° 143, d'une superficie de 114 m², située Impasse de la Dodie, appartenant à M. DEYLIAT.

Considérant que cette acquisition est nécessaire pour desservir en voirie et réseaux la zone 1 Aub du PLUI.

Considérant que cette parcelle a déjà fait l'objet d'un bornage.

Considérant l'accord intervenu avec M. DEYLIAT pour la cession de ladite parcelle au prix de 17 € le m², soit 1938 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix Pour et 3 abstentions (Mrs LOPEZ, NOEL et RABOISSON)

-approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section AO n° 143 d'une superficie de 114 m² appartenant à M. DEYLIAT au prix de 1938 €

-précise que les frais de notaire et autres frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

-autorise M. le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

-dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

SMDE 24 : Monsieur DE SAULSES DE FREYCINET fait le compte rendu de la réunion du 05 mai dernier au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du bureau. M. DE MIRAS a été réélu Président. Sur la commune nous avons deux points de prélèvement. Notre réseau est sain à 90 % et nous déplorons environ 10 % de perte (fuites, prélèvements sauvages, nettoyage de citernes, hydrocurage...). Cette année il n'y aura pas d'augmentation du prix de l'eau.

M. RABOISSON souligne qu'il a déjà demandé à M. DE MIRAS qu'il soit installé des pontons de prélèvements aux carrières de Lamothe ou St Antoine afin d'éviter des prélèvements abusifs.

USTOM : M. BILLOT fait le compte rendu de la réunion du 12 mai dernier au cours de laquelle M. FABRICE Michel a été réélu Président.

Les comptes sont à l'équilibre et il n'y aura pas d'augmentation des tarifs cette année.

Le porte à porte est maintenu jusqu'en 2032.

Différents groupes de travail ont été constitués pour travailler sur différents domaines (les déchets sont triés, 1 partie vendue, 1 partie en recyclerie)

La recyclerie de Pessac rouvrira en fin d'année. Des travaux de rénovation sont en cours pour sa mise aux normes

Véolia a obtenu le marché pour l'incinération des déchets, cependant compte tenu du coût appliqué 142 € la tonne pour les communes rurales contre 90 € pour les villes, il a été suggéré de travailler sur le problème de l'incinération sur notre propre site afin de ramener à 100 € la tonne.

CDC enfance et jeunesse : Mme COMBESCOT fait le compte rendu de la réunion du 26 mai dernier. M. FERRAZ Vincent a présenté l'équipe de l'ALSH de St Antoine de Breuilh

Commission des associations : Mme COMBESCOT informe qu'une réunion avec les Présidents des associations se déroulera le vendredi 27 juin prochain pour aborder la mise en place du forum des associations qui se tiendra le 05 septembre prochain.

CIAS : Mme COMBESCOT fait le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 10 juin dernier au cours de laquelle elle a été élue vice-présidente

CDC : J'aime mon canton : Madame LAGORCE fait le compte rendu de la réunion du 03 juin 2026. La confection du char avance. La prochaine réunion se déroulera le 06 juillet à Montazeau.

CDC tourisme et rivière : Madame LAGORCE fait le compte rendu de la réunion du 16 juin 2026 au cours de laquelle il a été évoqué les tarifs relatifs à la taxe de séjour. Il a été aussi précisé que si des déchets étaient trouvés sur les chemins le long de la rivière ou sur certains chemins de randonnées il convient de le signaler en Mairie pour avertir M. GALLOT qui avertira la CDC pour venir nettoyer.

CDC commission voirie : M. RABOISSON informe le conseil que l'entreprise BIGLIARDI va intervenir sur la commune pour nettoyer les chemins ruraux.

Les travaux de goudronnage ont débuté (chemin du lavoir, chemin de la Côte, routes des Murailles.

L'entreprise EUROVIA interviendra début juillet pour refaire la voie Romaine du lotissement la Petite Borie au carrefour de l'hirondelle.

Mme MONMARIN signale que certains des chemins de randonnées ne sont pas entretenus.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme MONMARIN demande si la commune a contacté les personnes âgées dans le cadre du plan canicule. Mme LAGORCE a contacté toutes les personnes concernées.
- M. DE SAULSES DE FREYCINET : informe qu'un devis a été demandé auprès d'une entreprise pour localiser les fuites d'eau et malfaçons au gîte.
Le gîte se loue bien
- M. DE SAULSES DE FREYCINET demande aux élus de faire remonter les informations pour mettre sur le bulletin municipal
- Mme HOURMANT informe que le marché gourmand du 27 juillet est annulé

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 H 55.

Le Maire

Le secrétaire de séance